

### Barème des HONORAIRES JOUEN Immobilier

#### Barème des HONORAIRES Transaction JOUEN Immobilier Pont Audemer

#### La délivrance d'une facture est obligatoire

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat de vente.

#### **HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE**

De locaux à usage d'habitation, murs à usage commercial ou industriel, parts sociales de SCI, biens ruraux, terrains constructibles ou à bâtir, fonds de commerces, lots de lotissements.

•	Forfait minimum :	6 500€ TTC
•	Jusqu'à 160 000€	7,0% TTC
•	De 160 001 à 230 000€	6,5% TTC
•	De 230 001 à 450 000€	6,0% TTC
•	De 450 001 à 900 000€	5,0% TTC
•	De 900 001 à 1 500 000€	4,0% TTC
•	Au-delà de 1 500 000€	3,0% TTC

Ces pourcentages sont basés sur le montant net revenant au vendeur.

Les HONORAIRES sont à la charge exclusive de l'ACQUÉREUR

Honoraires d'ESTIMATION sans mise en vente : forfait de 250€ TTC par bien estimé

## HONORAIRES DE GESTION

6% HORS TAXES + TVA

7,2% DES SOMMES ENCAISSÉES

G.L.I: 3,2%

# HONORAIRES LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX

30 % HT DU LOYER ANNUEL BRUT À LA CHARGE DU PRENEUR

#### **Barème des HONORAIRES Transaction LOCATION**

LOCAUX D'HABITATION	À LA CHARGE DU BAILLEUR	À LA CHARGE DU LOCATAIRE		
ENTREMISE ET NÉGOCIATION	0,2 MOIS DE LOYER	-		
VISITE/CONSTITUTION DU DOSSIER/RÉDACTION DU BAIL	8 € / M2	8€/M2		
ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE	3 € / M2	3 € / M2		